

SÉANCE DU 26 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six août 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette

Procurat(s) : /

Étai(ent) absent(s) : M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 08 août 2025 - Date d'affichage : 08 août 2025

OBJET : CHANGEMENT DE CHAUDIERE A L'EHPAD LARRAZKENA- DEMANDE DU RELIQUAT DU FONDS DE CONCOURS DISPOSITIF 2023-2026 PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE- NOMENCLATURE 7.5

M. le Maire expose au Conseil municipal le projet de changement de la chaudière fioul de l'EHPAD LARRAZKENA en urgence .

Monsieur le Maire donne lecture du devis d'un montant de 81 3714.04 € HT

Ces travaux consistent en:

- Démontage de la Chaudière et des reseaux fioul
 - Depose des reseaux de chauffage
- Installation d'une chaudière murale de 122Kw

Monsieur le Maire propose de solliciter le solde du fonds de concours attribué à la renovation des salles de bains du VVF en date du 21 juin 2025 soit 7 556.80 € (30 000 €-22 443.20€)

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil municipal:

APPROUVE le changement de Chaudière de l'EHPAD LARRAZKENA

DEMANDE le reliquat du fonds de concours 2023-2026 soit 7 556.80 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 06 /10/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 06 /10 /2025

